

UNITED NATIONS

UNITED NATIONS MISSION IN  
COTE D'IVOIRE



NATIONS UNIES

MISSION DES NATIONS UNIES EN  
CÔTE D'IVOIRE

MINUCI

**COMITE DE SUIVI  
DE L'ACCORD DE LINAS-MARCOUSSIS**

**COMMUNIQUE**

Le Comité de suivi de l'Accord de Linas-Marcoussis se réjouit de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le 27 février 2004, de la résolution 1528 portant création de l'Opération des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire (ONUCI), qui se mettra en place à partir du 4 avril prochain.

Le Comité de suivi voit dans ce nouvel et très substantiel engagement de la Communauté internationale le moyen le plus sûr offert aux forces politiques ivoiriennes pour mettre en œuvre, sans délai et sans aucun autre préalable, l'ensemble des dispositions prévues par l'accord de Linas-Marcoussis. Celles-ci doivent conduire au démarrage immédiat du processus de DDR et à l'organisation, par une démarche consensuelle et contrôlée, d'élections ouvertes à tous, libres et transparentes en octobre 2005, au terme normal de l'actuel mandat présidentiel.

Le Comité de suivi appelle tous les signataires de l'Accord de Marcoussis à respecter les engagements pris et, à la faveur de cette nouvelle résolution du Conseil de Sécurité, à œuvrer loyalement et efficacement à la réconciliation, à la paix et au développement en Côte d'Ivoire./.

Fait à Abidjan, le 28 février 2004